

Renseignements sur la soumission des contributions, l'inscription et les questions d'ordre logistique pour la réunion IRM-2

Inscription, accès et participation

Les inscriptions à la réunion IRM-2 se font **exclusivement en ligne et sont d'ores et déjà ouvertes**.

Chaque délégué souhaitant assister à la réunion devra remplir et soumettre un [formulaire d'inscription accessible ici](#).

Les délégués peuvent s'inscrire à la réunion au moyen des identifiants (nom d'utilisateur et mot de passe) de leur compte utilisateur UIT. S'ils ne possèdent pas de compte utilisateur UIT, ils peuvent créer un compte en suivant les étapes indiquées [ICI](#). Un compte utilisateur UIT avec accès TIES permet aux délégués d'accéder aux ressources informatiques de l'UIT, notamment aux contributions et aux autres documents de travail.

Note: Les délégués ayant déjà créé un compte utilisateur lors de leur inscription à des manifestations précédentes à l'aide de ce même système peuvent utiliser le même compte.

Toutes les demandes d'inscription en vue de participer à la réunion IRM-2 doivent être **validées par les coordonnateurs désignés** par les administrations et entités habilitées à participer. La liste des coordonnateurs désignés est disponible [ICI](#). En cas de modification des coordonnées d'un coordonnateur désigné ou de changement de coordonnateur désigné, un représentant habilité doit communiquer officiellement au service du BDT chargé des inscriptions aux réunions (par courrier électronique à l'adresse bdtmeetingsregistration@itu.int) les nouvelles coordonnées du coordonnateur désigné (nom, prénom et adresse électronique).

Les membres sont encouragés à tenir compte de l'équilibre entre les hommes et les femmes au moment de décider de la composition de leur délégation à la réunion IRM-2. En outre, plusieurs personnes par organisation ou pays peuvent participer.

Bourses

Pour garantir la participation des pays en développement, et sous réserve que des fonds soient disponibles, les États Membres remplissant les conditions requises peuvent demander une aide financière à la participation, à savoir une **bourse** pour la participation à une réunion électronique. Les demandes de bourse doivent être approuvées par les coordonnateurs désignés au niveau national par les administrations des États Membres et doivent être soumises avant la date limite fixée (**19 novembre 2021, 23 h 59, heure de Genève**).

Le formulaire de demande de bourse est reproduit dans l'**Annexe 3**.

Les États Membres sont encouragés à sélectionner leurs candidats en tenant compte de l'équilibre entre les hommes et les femmes et en veillant à inclure des personnes handicapées et des personnes ayant des besoins particuliers.

Interprétation

Un service d'interprétation pour la réunion IRM-2 sera assuré dans les six langues officielles de l'UIT.

Accès à la salle de réunion virtuelle et sous-titrage

Les informations pour accéder à la salle de réunion virtuelle seront communiquées aux participants dûment inscrits dans un courrier électronique distinct.

Seuls les participants s'étant dûment inscrits à la réunion pourront accéder à la salle de réunion virtuelle.

Le service habituel de sous-titrage sera assuré dans la salle de réunion virtuelle. Les participants qui souhaitent accéder directement au texte sous-titré pourront le faire via le lien qui sera mis à disposition sur la [page web de la réunion IRM-2](#).

Contributions à la réunion IRM-2

Conformément à la Résolution 1 (Rév.Buenos Aires, 2017) de la CMDT, les contributions des membres ne devraient pas dépasser cinq pages et doivent être soumises au moyen du modèle en ligne disponible sur le [site web de la réunion IRM-2](#).

Veuillez joindre au formulaire de soumission en ligne la version originale au format "Word" de votre contribution, afin de garantir que tous les hyperliens, graphiques et tableaux soient affichés correctement.

Conformément à la disposition 13.2.2 de la Résolution 1 de la CMDT, lorsqu'elles doivent être traduites, les contributions à la réunion IRM-2 doivent être soumises au plus tard 30 jours calendaires avant le début de la réunion, c'est-à-dire avant le **13 novembre 2021 (23 h 59, heure de Genève)**.

Les contributions reçues moins de 30 jours calendaires, mais au moins 14 jours calendaires avant le début de la réunion (soit le 29 novembre 2021 au plus tard), seront publiées mais ne seront pas traduites.

Les contributions reçues moins de 14 jours calendaires avant la réunion ne seront pas inscrites à l'ordre du jour.

Documentation

Tous les documents seront publiés sur le [site web de la réunion IRM-2](#).

Les délégués sont priés de s'assurer qu'ils disposent de droits d'accès TIES, afin de pouvoir accéder aux documents de la réunion IRM-2 à partir du site web. Pour savoir comment demander des droits d'accès TIES, rendez-vous à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/TIES/>.

Récapitulatif des délais

Date de la réunion IRM-2	Date limite de soumission des contributions avec traduction garantie (-30 jours)	Dernier délai de soumission des contributions ne nécessitant pas de traduction (-14 jours)	Date limite de réception des demandes de bourse pour la participation à une réunion électronique
13 et 14 décembre 2021	13 novembre 2021	29 novembre 2021	19 novembre 2021